



20-2023

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 14 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-deux, le 14 mars 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 10 mars 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, , Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, , Elisabeth LAFANECHERE

Absents excusés : Serge LOMBARDIN (pouvoir F MILLET) Hervé DUQUESNE,

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : affectation de résultat

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M F MILLET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 262 463.33 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre	0
Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 080.08 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	180 403.27 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	262 463.33 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	537 776.84 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	299 657.88 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 262 463.33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	262 463.33 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Conformément aux documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par M F MILLET, Maire, compte tenu de la transmission, le 21/03/2023 et de la publication le 23/03/2023.

A Saint Georges Haute Ville, le 02/03/2023.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire, Sandrine MARECHET

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du /03/2023

Transmis au représentant de l'Etat le : /03 /2023